

## *DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Natation et disciplines associées*

### Objectifs de la formation

#### Diplôme visé

L'objectif de cette formation est de préparer et d'obtenir le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Natation et disciplines associées. Il s'agit d'un diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2).

#### Niveau de diplôme

- Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).
- Permet à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.
- Code RNCP : RNCP40035
- Code CPF : 242662
- Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- Textes règlementaires : Arrêté du 14 octobre 2024 portant création de la mention « natation et disciplines associées » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »

#### Missions visées

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention « perfectionnement sportif » dans la limite des cadres règlementaires. Il est responsable sur le plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Les titulaires du DEJEPS mention Natation course peuvent être amenés à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Il a pour principales missions :

- Concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires de la natation et de perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie ;
- Initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de la natation, de perfectionnement, de développement sportif de la discipline de la mention choisie ;
- Enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie en piscine et en milieu naturel ;
- Conduire des actions de formation.

## Publics et Pré requis d'inscription :

### Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Age minimum : 18 ans (dans l'année de l'inscription) ;
- Être Licencié FFN ;
- Avoir un casier judiciaire vierge (Bulletin n°2 vérifié par la DRAJES) ;
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline certifiée par la mention, datant de moins de trois mois ;
- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les 18 - 25 ans ;
- Satisfaire au test technique (TEP).

### Test d'exigences Préalables

Les TEP (Tests d'Exigences Préalables) sont des tests techniques obligatoires avant de valider l'accès à la formation et sont définis nationalement par les textes en vigueur. Elles ont pour but de vérifier les capacités physiques du candidat pour suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « perfectionnement sportif » mention « natation et disciplines associées » du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

### Les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) communes aux quatre options.

1. Être titulaire de l'attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent, à jour de la formation continue ;
2. Réaliser un test de sécurité consistant à sortir une victime de l'eau.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :

1. Une attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent, à jour de la formation continue ;
2. Une attestation de réussite au test de sécurité réalisé sur une distance de cinquante mètres (le port des lunettes de natation, du pince-nez et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés) délivrée par une personne titulaire d'une certification professionnelle à

minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité et composé de :

- Un départ libre du bord du bassin ;
- Un parcours en nage libre de vingt-cinq mètres ;
- Une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à vingt-cinq mètres du point de départ à une profondeur située entre un mètre quatre-vingts et trois mètres ;
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- Un remorquage d'une personne, sur une distance de vingt-cinq mètres jusqu'au bord du bassin ;
- La sortie de l'eau de la victime.

### Option A : Natation Course et Eau Libre

3. Justifier d'un niveau technique et d'une maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course-eau libre, nage avec palmes ou natation handisport;
4. Réaliser un quatre cents mètres quatre nages selon les règles de la World Aquatics ou pour les personnes porteuses d'un handicap relevant de la Fédération française handisport, selon les règles de la World Aquatics, adaptées pour tenir compte du handicap du sportif;
5. Réaliser une performance correspondant à la grille de temps définie en annexe II en « natation course-eau libre » ou à la grille définie en annexe II en « nage avec palmes » :

Natation-eau libre :

Distance	Dames	Messieurs
50 NL	32''19	28''12
100 NL	1'08''79	1'01''17
200 NL	2'26''12	2'12''44
400 NL	5'04''07	4'39''53
800 NL	10'22''50	
1500 NL		18'29''07
100 DOS	1'17''20	1'09''53
200 DOS	2'42''99	2'28''82
100 BRASSE	1'26''91	1'16''78
200 BRASSE	3'04''65	2'43''34
100 PAP	1'14''84	1'07''38
200 PAP	2'40''91	2'26''99
200 4N	2'44''24	2'29''12
400 4N	5'43''89	5'12''70

Nage avec palmes :

Distance	Dames	Messieurs
50 NL	28''92	25''08
100 NL	1'04''00	55''69
200 NL	2'22''15	2'06''92
400 NL	5'04''62	4'34''62
800 NL	10'35''38	9'39''23
1500 NL	20'24''62	18'48''15
50 AP	28''27	24''63
100 IS	1'03''48	55''51
400 IS	5'12''23	4'39''41
800 IS	11'08''89	10'02''17

6. Justifier d'une expérience pédagogique en natation course-eau libre, de huit cents heures, soit au sein d'un club d'une fédération sportive agréée, soit au sein d'une structure du PPF figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports en application de l'article L. 221-2 du code du sport, sur une durée de trois ans minimums au cours des cinq dernières années qui précèdent l'entrée en formation.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :

7. Une attestation de réussite à l'un des trois tests techniques suivants :
- Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition natation course-eau libre délivré par la Fédération Française de Natation. L'attestation de réussite à ce test est délivrée par le directeur technique national de la natation ou son représentant ;
  - Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition nage avec palmes délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins. L'attestation de réussite à ce test est délivrée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins ou son représentant ;
  - Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition natation handisport de l'École de natation française délivré par la Fédération française handisport. L'attestation de réussite à ce test est délivrée par le directeur technique national handisport ou son représentant.
8. Une attestation de réalisation d'un quatre cents mètres quatre nages effectué selon les règles de la World Aquatics ou pour les personnes porteuses d'un handicap relevant de la Fédération française handisport, selon les règles de la World Aquatics, adaptées pour tenir

compte du handicap du sportif. L'attestation est délivrée par le directeur technique national de la natation ou son représentant ou par le directeur technique national handisport ou son représentant.

9. Une attestation de réalisation, au choix du candidat :

- D'une performance en natation course-eau libre dans l'une des épreuves du programme de la World aquatics, correspondant au minimum à la grille de temps définie en annexe II, délivrée par le directeur technique national de la natation ou son représentant ;
- D'une performance en nage avec palmes, en piscine, correspondant au minimum à la grille de temps définie en annexe II dans l'une des épreuves du programme de la Confédération mondiale des activités subaquatiques, délivrée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins ou son représentant.

10. La production d'une attestation justifiant d'une expérience pédagogique en natation course-eau libre, de huit cents heures, soit au sein d'un club d'une fédération sportive agréée, soit au sein d'une structure du PPF figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports en application de l'article L. 221-2 du code du sport, sur une durée de trois ans minimums au cours des cinq dernières années qui précèdent l'entrée en formation. L'attestation est délivrée soit par le directeur technique national de la natation ou son représentant, soit par le directeur technique national ou à défaut par le président d'une fédération membre du CIAA en convention avec la Fédération Française de Natation.

Concernant les dispenses, veuillez consulter ce lien :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1QAPZo1diflAGOqhH760wxqUnEbRCz3DzIlfAEHhYoNI/edit?usp=sharing>

- Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion).
- PSE1 : Premiers Secours en Équipe de niveau 1
- DTN : Directeur Technique National
- BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- BF : brevet fédéral
- FFN : Fédération française de natation
- FFESSM : Fédération française d'études et des sports sous-marins
- FFH : fédération française handisport
- BEESAN : Brevet d'État d'Éducateur Sportif Activités Aquatiques et de la Natation.
- BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »

## Épreuves d'entrée en formation

Le décret n° 2022-1426 du 10 novembre 2022 précise désormais qu'une sélection ne peut être organisée pour départager des candidats que lorsque ceux-ci sont trop nombreux par rapport à la capacité d'accueil de la session. De ce fait tout candidat remplissant les Exigences préalable à l'entrée en formation (EPEF) doit être pris si le nombre de candidat est inférieur à la capacité habilitée.

Cependant, ce test peut permettre d'identifier certaines difficultés, notamment à l'écrit des stagiaires et peut, le cas échéant, nous servir à mettre en place un renforcement notamment dans le cadre des différents dossiers.

### **Épreuve 1 : Épreuve écrite**

Ces épreuves permettent d'évaluer les capacités du candidat à s'exprimer par écrit, à utiliser l'outil informatique, à structurer sa réflexion et argumenter ses propositions.

- Étape A : En utilisant l'outil informatique, rédaction de courrier permettant de vérifier que le candidat est capable de communiquer par écrit.

Durée : 30 à 40 minutes.

- Étape B : À partir d'un texte, rédiger une synthèse et développer une idée forte.

Durée : 2 heures.

### **Épreuve 2 : Épreuve orale**

Ce test doit permettre de vérifier les capacités du candidat à suivre la formation sans obstacle majeur au regard de son projet professionnel, de son expérience et de sa motivation, ainsi que sa capacité à communiquer par oral.

- Étape A : présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel. Durée de la présentation suivie de l'entretien : 30 minutes au maximum.

Les différentes épreuves serviront à établir un profil de candidat en attribuant une note de 1 à 5 pour les items suivants :

- Motivation du candidat à suivre la formation,
- Projet professionnel,
- Expérience en lien avec la formation,
- Présentation générale,
- Prestation orale,
- Prestation écrite,
- Prestation informatique.

## Modalités d'admission à l'ERFAN Nouvelle Aquitaine

Les candidats devront s'inscrire via le lien ci-dessous, lien se trouvant sur le site de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation :

<https://erfan-nouvelleaquitainedenatation.catalogueformpro.com>

Pour être considéré recevable, le dossier devra être complété sur le catalogue DIGIFORMA de l'ERFAN avec toutes les pièces demandées avant le 12/09/2025. Les candidats devront, en plus des éléments du dossier d'inscription propre à l'ERFAN, fournir les pièces justificatives concernant les exigences préalables à l'entrée en formation indiquées plus haut. Clôture des inscriptions : 12 septembre 2025.

## Positionnement

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis. Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. En aucun cas le positionnement ne doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation. Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

**Durée du positionnement** : en fonction du stagiaire.

**Date** : 24 septembre 2025 (en présentiel, lieu à déterminer).

**Contenus** : le positionnement se déroulera en trois phases :

### 1. Une phase de présentation collective de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation

- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences.

## 2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple. L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Un bilan de ses expériences vécues
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires)

**Durée de l'entretien :** en fonction de la demande du stagiaire.

## 3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

## Contenus de la formation

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

- Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement.
- Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.
- Renforcer votre niveau technique.
- Préparer votre métier.

## Programme et compétences visées

Les contenus proposés ci-dessous sont définis nationalement, l'ERFAN, est libre de mettre en œuvre les thématiques programmées sur un temps de formation plus long et plus approfondi que celui indiqué dans le règlement général du diplôme. Seront abordées tout au long de cette formation, les cinq unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

### UC1 : Concevoir un projet d'action

#### Référentiel de compétences :

- C1.1 - Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués.
- C1.2 - Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués.
- C1.3 - Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués.

### UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

#### Référentiel de compétences :

- C2.1 - Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- C2.2 - Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- C2.3 - Gérer la logistique des programmes d'action
- C2.4 - Animer la démarche qualité

### UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation et disciplines associées

#### Référentiel de compétences :

- C3.1 - Conduire une démarche d'enseignement en natation et disciplines associées en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants.
- C3.2 - Conduire une démarche d'entraînement en natation et disciplines associées à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants.

- C3.3 - Conduire des actions de formation en natation et disciplines associées en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants.

### UC4 option A : Encadrer la natation course-eau libre en sécurité

#### Référentiel de compétences :

- C4.1A - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en natation course-eau libre.
- C4.2A - Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité.
- C4.3A - Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants de natation course-eau libre en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques.
- C4.4A - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en natation course-eau libre tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers.

## Organisation de la formation

### Organisme de formation

La formation au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Natation Course est organisée par l'ERFAN Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec l'INFAN et la Direction Technique Nationale de la Fédération française de natation et avec la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport de Nouvelle-Aquitaine (DRAJES). L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Ligue Nouvelle-Aquitaine a été habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport de Nouvelle-Aquitaine.

### Dates

Dates extrêmes de la formation en centre	Période de certification (épreuves initiales + remédiations)	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Date du positionnement
Du 8 octobre 2025 au 4 mai 2026	Du 5 mai au 26 juin 2026	8 mois	12 septembre 2025	24 septembre 2025

## Rythme de l'alternance

Du 8 octobre 2025 au 4 mai 2026, avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique.

Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2025 à mai 2026. Cette formation se réalise en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.

Ainsi, l'alternance comprend :

⇒ **Une formation en centre**

- Face à face pédagogique ;
- Formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine ;
- Échanges de type "retour d'alternance" ;
- Parcours multimodaux de formation.

⇒ **Une formation en structure : le stage en situation avec tutorat**

Dans le cadre de cette formation au DE JEPS, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée définie par l'ERFAN au sein d'une structure ou plusieurs structures des activités aquatiques et de la natation (club de la Fédération Française de Natation, collectivité...).

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

## Tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans, doit être déclarée auprès des services de la Préfecture (carte professionnelle) et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN. Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

## Choix des structures d'alternance pouvant accueillir un stagiaire

- Les structures d'alternance doivent être affiliées à la Fédération Française de Natation
- Les structures d'alternance doivent être agréées ENF et doivent organiser les apprentissages pluridisciplinaires autour du Savoir Nager Sécuritaire, du Pass'Sport de l'eau et du Pass'Compétition.

- Les structures doivent être labellisées "formateur" ou bénéficier d'un accord du Conseiller Technique Sportif Coordonnateur.
- Les structures doivent disposer d'au moins deux nageurs de niveau National 2 et de nageurs Jeunes de niveau national pour répondre aux critères de certification de l'UC3.

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le coordonnateur de formation de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

## Découpage des volumes horaires en formation

Heures en formations	
En centre	En alternance
700 heures	500 heures

Formation en centre	
UC	Heures
UC1 Concevoir un projet d'action	88 heures
UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	91 heures
UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation et disciplines associées	381 heures
UC4 option A : Encadrer la natation course-eau libre en sécurité	77 heures
UC1/2/3/4 transversales	63 heures

### ***Dispense :***

Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue, peuvent prétendre à la dispense des UC2 et UC4 du DE JEPS. N'hésitez pas à consulter le lien ci-dessous :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1QAPZo1diflAGOqhH760wxqUnEbRCz3DzllfAEHhYoNI/edit?usp=sharing>

## Calendrier des périodes en formation

Calendrier communiqué en septembre 2025.

## Horaires en formation

- **En centre de formation le face à face pédagogique** : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-ends et certains jours de la semaine pendant les vacances scolaires.
- **En entreprise (en club)** : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

## Session de formation

Formation en groupes limités à 16 stagiaires en parcours complet.

## Lieux de formation

- **Salles de formation principale** :  
ERFAN Nouvelle-Aquitaine, Maison régionale des sports, 2 avenue de l'Université, 33400 Talence
- **Centre aquatique pédagogique principal** :  
Stade Nautique de Mérignac, Avenue du Truc, 33700 Mérignac

Les stagiaires seront amenés à se déplacer sur d'autres site de formation selon le ruban pédagogique de la formation.

## Modalités pédagogiques et de suivi de méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative. La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes:

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée ;

- Pratique en bassin ;
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets ;
- Recadrage et actions de remédiation ;
- Travaux collaboratifs en sous-groupes ;
- Action de Formation en Situation ;

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

## **Moyens et matériels pédagogiques dédiés à l'action**

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

### Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet

### Centres aquatiques :

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

### Supports pédagogiques :

- Exercices pratiques
- Présentation Powerpoint
- Supports multimédias
- Google Form
- Drive
- Digiforma

## **Modalités de suivi de la formation**

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN.
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.

- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences).
- Utilisation d'un livret du stagiaire dématérialisé.
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance.
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

## Modalités de suivi de l'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et de prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires.

- Résultats des évaluations continues des compétences et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation (à travers du travail personnel demandé).
- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille de certification de la DRAJES.

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables de la certification, une Unité Capitalisable pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention de la certification.

La certification globale des 4 Unités Capitalisables à lieu lors d'un jury de certification régional lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels.

Possibilité de ne suivre et valider que certaines Unités Capitalisables. Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc.).

## Épreuves de certification :

### UC1 : Concevoir un projet d'action

#### Modalités d'évaluation

Une seule situation d'évaluation permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2. La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :

- Un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en natation et disciplines associées
- Une soutenance orale.

### UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

#### Modalités d'évaluation

Une seule situation d'évaluation permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2. La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :

- Un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en natation et disciplines associées
- Une soutenance orale.

### UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation et disciplines associées

#### Modalités d'évaluation

Une situation d'évaluation permet l'évaluation distincte des unités capitalisables 3, 4A, 4B, 4C et 4D.

Elle est composée des modalités suivantes :

- Conduite d'une séance pédagogique d'apprentissage de la natation suivie d'un entretien portant sur la séance d'apprentissage.
- Conduite d'une séance d'entraînement dans l'option choisie suivie d'un entretien portant sur la séance d'entraînement. Une épreuve permet l'évaluation distincte de l'UC3 quelle que soit l'option.

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen d'un entretien portant sur une action de formation réalisée par le candidat.

### UC4 option A : Encadrer la natation course-eau libre en sécurité

#### Modalités d'évaluation

Une situation d'évaluation permet l'évaluation distincte des unités capitalisables 3 et 4A.

Elle est composée des modalités suivantes :

- Conduite d'une séance pédagogique d'apprentissage de la natation suivie d'un entretien portant sur la séance d'apprentissage.
- Conduite d'une séance d'entraînement en natation course-eau libre, suivie d'un entretien.

Une épreuve permet l'évaluation distincte de l'UC4A. La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :

- Un test de sécurité.
- Une démonstration d'aisance aquatique en natation course-eau libre.

## Équivalences, suites de parcours et passerelles

Consultez le lien ci-dessous :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1QAPZo1diflAGOqhH760wxqUnEbRCz3DzllfAEHhYoNI/edit?usp=sharing>

## Formation continue obligatoire

Pour les titulaires du DEJEPS natation et disciplines associées assorti du CS "sauvetage et sécurité en milieu aquatique" donc titulaire du titre de Maître-Nageur Sauveteur, l'autorisation d'exercer leur activité professionnelle rémunérée s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur ainsi qu'une mise à jour annuelle de son diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1.

L'attestation de recyclage obtenue permet ainsi la délivrance (ou le renouvellement) de la carte professionnelle

Mise à jour annuelle du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45. La personne en charge de ce domaine à l'ERFAN Nouvelle Aquitaine est la directrice Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE dont les coordonnées se trouvent plus haut dans ce dossier.

### **Pour bénéficier d'un aménagement de formation ou d'épreuve :**

- L'article A212-44 du code du sport prévoit la possibilité et la procédure d'aménagement des épreuves (tests d'exigences préalables et épreuves certificatives) et/ou du cursus de formation (en centre et/ou en entreprise) pour les personnes en situation de handicap.
- Cette décision est prise par le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) au vu de l'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française du sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), commission interne à la MDPH, sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables, la formation ou les épreuves certificatives en fonction du diplôme visé par l'intéressé.

**Vous trouverez l'ensemble des formulaires et des démarches en cliquant sur ce lien :**

<https://www.ac-bordeaux.fr/amenagements-des-formations-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-129681>

## **Tarifs et financement**

### **Tarifs**

12€ de l'heure.

Il est possible d'échelonner le coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût)

Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO ou autre financeur).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- Madame PICHAUT Aurélie : [comptabilite@ffnatationlna.fr](mailto:comptabilite@ffnatationlna.fr)

**Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.**

## Financements

Consultez le lien ci-dessous :

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/12868XwCs3zRW9mMliXBzYl2wTPuEJVHY4alt\\_ZYjpQA/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/spreadsheets/d/12868XwCs3zRW9mMliXBzYl2wTPuEJVHY4alt_ZYjpQA/edit?usp=sharing)

## Contacts

- Adresse ERFAN Nouvelle-Aquitaine : 2 Avenue de l'Université 33400 Talence
- Service comptabilité : Aurélie PICHOUT [comptabilite@ffnatationlna.fr](mailto:comptabilite@ffnatationlna.fr)
- Agent de développement : Anthony PANNIER : [erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr](mailto:erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr)
- Directrice ERFAN : Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE : [erfan.direction@ffnatationlna.fr](mailto:erfan.direction@ffnatationlna.fr)
- Site internet : <https://www.erfanlna.fr>

## Référents de la formation

- Élu référent ERFAN : Stéphane CHEF : [secrtaire@ffnatationlna.fr](mailto:secrtaire@ffnatationlna.fr)
- Référent administratif : Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE : [erfan.direction@ffnatationlna.fr](mailto:erfan.direction@ffnatationlna.fr)
- Référent Comptabilité : Aurélie PICHOUT : [comptabilite@ffnatationlna.fr](mailto:comptabilite@ffnatationlna.fr)
- Référent pédagogique : Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE : [erfan.direction@ffnatationlna.fr](mailto:erfan.direction@ffnatationlna.fr)
- Référent formation DE JEPS : Anthony PANNIER : [erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr](mailto:erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr)
- Référent Handicap : Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE : [erfan.direction@ffnatationlna.fr](mailto:erfan.direction@ffnatationlna.fr)

## Indicateurs de résultats

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Non présentés	Taux d'abandon	Taux d'échec	Taux de satisfaction
24-25	16	87,5%	6,25%	6,25%	0,00%	100%